

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 17 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Stéphanie RESTOUT et Maryvonne COLOMBEAU, excusées.

Secrétaire : Émilie GESLIN.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

Environnement : avis sur projet de réalisation et d'exploitation du parc éolien de Senonnes-Saint-Erblon.

Madame le Maire de la commune de Senonnes rappelle à l'assemblée que celle-ci doit donner son avis concernant le projet éolien mené sur les communes de Saint-Erblon et Senonnes par la société Falck Énergies Renouvelables. La dite société a présenté en Mairie de Senonnes en date du 05/07/2018 les tenants et aboutissants d'un tel projet.

Les membre du Conseil Municipal sont invités à émettre un avis sur la poursuite des études menées par la société Falck Énergies Renouvelables en vue de la réalisation d'un projet éolien, et notamment à autoriser la dite société à:

- Contacter les propriétaires fonciers de la zone d'étude concernée ;
- Installer un mât de mesure éolien ;
- Conduire des études d'impact.
- ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- **6 voix pour,**
- **1 voix contre,**

d'autoriser Falck Énergies Renouvelables à poursuivre son projet.

Voirie : chemin de la Cure.

Il est proposé, à l'assemblée délibérante, un aménagement du chemin de la Cure en zone piétonnière par la pose de chicanes en bois. Le devis de l'entreprise PIGEON TP de Renazé d'un montant de 1 104 euros TTC est validé par les membres présents à l'exception de Madame BARBÉ qui se retire de tout débat sur ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Locations : règlement intérieur des salles communales.

Le règlement intérieur est en cours d'élaboration. Après relecture et éventuelles modifications, le projet sera soumis au Conseil Municipal pour validation lors de la prochaine réunion.